

Hervé FERON interpelle la Ministre de la Culture et de la Communication, dans une Question Ecrite, sur la question des journalistes précaires à Radio France

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la Ministre de la Culture et de la Communication sur la situation des salariés précaires de Radio France. Il y aurait actuellement plus d'une centaine de journalistes remplaçants réguliers en contrat à durée déterminée, les « inscrits au planning », ainsi que 80 à 90 « pigistes » rémunérés à la tâche. Si cette expérience d'inscription au planning - planning qui attribue les contrats temporaires dans le réseau des radios locales - peut s'avérer enrichissante temporairement à l'issue des études, il est aujourd'hui très courant qu'elle se prolonge au-delà de deux, trois, voire quatre ans. On retrouve ainsi des journalistes qui, à un niveau bac plus cinq, sont toujours dans une situation précaire après plus de six ans passés à Radio France. Cette situation est intenable, d'autant plus que Radio France a choisi d'ajuster ses contraintes budgétaires en diminuant drastiquement le volume de CDD, ce qui risque encore de s'aggraver selon le « Collectif des précaires de Radio France » puisque la direction aurait évoqué une nouvelle baisse de 15% du budget CDD en janvier. Dans le but de créer un véritable parcours d'embauche pour un début de carrière décent, ce Collectif estime donc nécessaire de procéder à une réforme de ce planning afin de l'améliorer en le rendant notamment plus transparent, mais aussi en « refusant l'éviction arbitraire des CDD », « en installant au moins deux personnes pour le gérer, dont une ayant des compétences en ressources humaines », ou encore « en assurant un partage équitable de la quantité de travail entre [...] tous afin de permettre à chacun de défendre ses chances lors des entretiens d'embauche et de pouvoir vivre décemment ». M. Féron attire l'attention de Mme la Ministre sur la légitimité des revendications des journalistes précaires de Radio France, et l'invite à agir auprès de la direction de Radio France pour ouvrir des négociations visant à l'amélioration de la situation des journalistes, condition essentielle d'un service public de l'audiovisuel exemplaire.